

Merci pour votre générosité et votre fidélité !

De la part de nos bénévoles
et des personnes accompagnées.

”



« Les rapports que j'ai avec les bénévoles, ce sont des temps où **je suis considérée en tant que personne**, où je suis accueillie, où je retrouve ma dimension humaine. Le fait que l'on soit dans le partage, l'échange, qu'on puisse nous aussi apporter notre contribution, notre pierre à l'édifice... »

Bérengère, personne accompagnée à Paris.

« J'aime me mettre au service [...]. J'ai commencé par m'engager à Puteaux, près de chez moi. J'ai appris qu'une cantine solidaire ouvrait dans le quartier d'affaires de la Défense et recherchait des bénévoles. **Cela répondait à mon envie de donner de mon temps.** »



Pauline, 32 ans. Bénévole à Puteaux.



« **Nous pouvons aider la SSVF de différentes manières :** donner son temps ou donner de l'argent. Vu mon âge, j'ai choisi de soutenir financièrement l'association par un don régulier. »

Jacqueline, donatrice à Toulouse.

Remercier votre fidélité



En devenant donateur régulier, vous recevez moins d'appel à dons, uniquement notre lettre « La Charité en Actions » et les messages les plus urgents. Mais parce qu'il nous tient à cœur d'entretenir une relation privilégiée avec vous, nous vous proposons :



» Une fois par an :

un temps en visio-conférence pour vous partager nos actions, vous faire rencontrer des bénévoles, vous partager nos projets.

» Tout au long de l'année :

une newsletter pour recevoir des nouvelles du réseau et de nos actions.



» Près de chez vous ou au siège :

une rencontre avec nos équipes ou des bénévoles.

Comment mettre en place un prélèvement automatique ?

- > **Par courrier :** renvoyer le bon de soutien
- > **En ligne :** connectez-vous sur don.ssvp.fr

Bon à savoir

Votre prélèvement automatique peut être modifié ou suspendu à tout instant

- > par téléphone au **01 42 92 08 12**
- > par e-mail à service.donateurs@ssvp.fr



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT



La Société de Saint-Vincent-de-Paul France est une association catholique de laïcs, **reconnue d'utilité publique**, agréée par le Comité de la Charte. Elle vit essentiellement de dons.



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT



Conception : Alteriade • Photos : SSVF - Sébastien Godéroy - Jovana Milanovic / Stocksy United SSVF_F2501_3V_PA

Votre don **chaque mois**
pour que la charité
s'exprime **chaque jour.**



**ACTEURS
DE CHARITÉ**

LE DON RÉGULIER,
LE DON DE LA FIDÉLITÉ

Parce que les besoins sont quotidiens, avec votre don régulier, vous nous permettez de poursuivre nos actions dans toute la France au travers de nos 817 équipes de bénévoles.



**Votre don
de 10 € par mois,
soit 2,5 € après réduction
fiscale**



Vous permettez de régler trois mois de facture de chauffage d'une personne isolée qui vit dans la précarité.



**Votre don
de 15 € par mois,**
soit 3,75 € après réduction
fiscale



**Votre don
de 20 € par mois,
soit 5 € après réduction fiscale**

Vous offrez 6 nuits au chaud avec petit-déjeuner à une personne sans-abri.

Votre avantage fiscal

En donnant à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, **vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de 75 % du montant de votre don** dans la limite de 1 000 €. Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Mandat de prélèvement SEPA à dater, signer et envoyer, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB), au 120 avenue Général Leclerc - 75014 Paris.

Je soutiens les actions de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans la durée.

Je choisis le prélèvement automatique, je fais un don :

☐ mensuel, de : 0 7 € 0 15 € 0 25 € 0 €
☐ trimestriel, de : 0 30 € 0 50 € 0 80 € 0 €

➤ En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Société de Saint-Vincent-de-Paul à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Toute demande d'annulation doit être adressée à la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Je joins à ce mandat mon RIB ou mon RIP où figurent mes numéros IBAN et BIC.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DONATEUR

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Coordonnées de votre compte :

[illegible]

BIC

Fait à Signature : (obligatoire)

Le / /

☐ Je souhaiterais étudier la possibilité de devenir bénévole.

☐ Je souhaite recevoir la newsletter pour avoir des nouvelles du réseau.

INFORMATIONS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

ICS : FR07ZZZ504672

120 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris - France

La Société de Saint-Vincent-de-Paul met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gestion de ses relations avec les donateurs pour la durée nécessaire à cette finalité. Vous pourrez également être amené à recevoir des communications d'autres fondations ou associations. Vous êtes informés que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation ou l'opposition à leur traitement. Ces droits s'exercent par courrier postal auprès de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 120 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris, France, ou par service client au 01 47 33 70 00. Vous pouvez également saisir la CNIL. Si vous estimez que le traitement de vos données n'a pas été effectué conformément aux dispositions applicables, si vous ne souhaitez pas recevoir de sollicitations ultérieures, cochez cette case : ☐

5CUCV8

